

Spécification de matériel	N° de document:	Version:	Effectif:	Page 1 sur 6
	BS-LS-0160-fr	2	05/16/2025	
Titre:	Contrat de licence de Blue Sky Bio			

1.0 Description de l'article ://

Étiquette d'identification pour le contrat de licence de Blue Sky Bio

- | | | |
|-----|---------------------------|--|
| 1.1 | Type de matériel : | Logiciel - http://www.blueskybio.com |
| 1.2 | Taille d'étiquette : | S/O |
| 1.3 | Style de police : | S/O |
| 1.4 | Impression : | voir addenda 1 |
| 1.5 | Logo : | S/O |
| 1.6 | Exigences particulières : | S/O |

2.0 Schémas applicables

voir addendum 2

3.0 Emballage

S/O

4.0 Conditions de stockage

S/O

5.0 Exigences d'échantillonnage

S/O

6.0 Critères d'inspection

- Une relecture intégrale du texte est requise dans le cadre de la mise en œuvre du DCN

7.0 Historique de modifications

DCN-BS-20-087	Rév 0	Spécification initiale d'étiquette
DCN-BS-21-003	Rév 1	Mise à jour 18. Responsabilité des concédants
DCN-7686128	Ver 2	Supprimez "ou OS X 10.10 (Yosemite) ou version supérieur" dans #11 car Mac n'est plus pris en charge

Spécification de matériel	N° de document:	Version:	Effectif:	Page 2 sur 6
	BS-LS-0160-fr	2	05/16/2025	
Titre:	Contrat de licence de Blue Sky Bio			

Addenda 1

--ATTENTION : LISEZ ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT CONTRAT AVANT D'INSTALLER LE LOGICIEL--

CONTRAT DE LICENCE POUR L'UTILISATION DU LOGICIEL BLUE SKY PLAN™

Le présent contrat de licence est fourni à titre de référence. Pour compléter l'installation et utiliser le logiciel Blue Sky Plan™, vous devez accepter les conditions suivantes :

1. Parties contractantes. Les parties au présent contrat de licence sont Blue Sky Bio, LLC (« Concédant ») et l'utilisateur du logiciel (« Concessionnaire »).
2. Octroi de licence. Le Concédant octroie au Concessionnaire une seule licence non exclusive et non transférable pour l'utilisation du logiciel, à condition que le Concessionnaire respecte les conditions du présent contrat.
3. Adhésion au contrat. En installant, copiant ou utilisant le logiciel de toute autre manière, vous reconnaissez avoir accepté expressément les conditions du présent contrat et y être lié. Si vous n'acceptez pas les conditions, vous ne pouvez pas installer, acquérir une licence ou utiliser le logiciel, et le logiciel en votre possession doit être immédiatement supprimé et détruit.
4. Éléments médiatiques. Le Concessionnaire convient que le logiciel peut inclure des photographies, fichiers de clipart, modèles, formulaires, animations, sons, musique, publicités, promotions de produits et séquences vidéo identifiés pour l'utilisation dans le logiciel (collectivement dénommés « Éléments médiatiques »).
5. Droits de propriété. Le Concessionnaire reconnaît expressément que, entre le Concédant et le Concessionnaire, le logiciel et les logos, les marques déposées, les emblèmes, les symboles, les marques distinctives, le(s) manuel(s), la documentation technique, les Éléments médiatiques et autres matériels associés au logiciel appartiennent au Concédant et que le Concessionnaire ne possède aucun droit de propriété sur ces éléments.
6. Transfert. Il est expressément interdit au Concessionnaire de transférer, accorder une licence ou sous-licence, louer, louer à bail ou prêter le logiciel à une tierce partie ou de l'exporter hors du pays dans lequel le Concessionnaire détient la licence. Le Concessionnaire n'est pas autorisé à céder le présent contrat.

BLUE SKY BIO CONFIDENTIEL

LE PRÉSENT DOCUMENT CONTIENT DES INFORMATIONS EXCLUSIVES
IL NE DOIT PAS ÊTRE REPRODUIT OU DIVULGUÉ SANS APPROBATION ÉCRITE

Spécification de matériel	N° de document:	Version:	Effectif:	Page 3 sur 6
	BS-LS-0160-fr	2	05/16/2025	
Titre:	Contrat de licence de Blue Sky Bio			

7. Consentement à l'utilisation de données. Le Concessionnaire convient que le Concédant et ses filiales peuvent collecter et utiliser toutes les informations recueillies et fournies par le Concessionnaire durant l'utilisation du logiciel. Le Concédant peut utiliser ces informations à des fins commerciales, pour améliorer des produits, fournir des services personnalisés, distribuer du matériel de marketing ou vendre d'autres produits ou logiciels. Ce faisant, le Concédant n'identifiera pas le Concessionnaire.

8. Liens vers des sites de tierces parties. Le concédant n'est pas responsable : (a) du contenu des sites ou services de tierces parties, (b) des liens contenus dans les sites ou services de tierces parties, ou (c) de toute modification ou mise à jour des sites ou services de tierces parties. Si applicable, le Concédant inclura des liens, des accès à des sites et services de tierces parties uniquement pour votre commodité et l'inclusion de tout lien ou accès n'implique pas l'approbation de tels sites ou services par le Concédant.

9. Logiciel/services. Le présent contrat s'applique aux mises à jour, suppléments ou composantes de services pour le logiciel (collectivement dénommés « Services additionnels ») que le Concédant peut fournir au ou mettre à disposition du Concessionnaire après la date d'obtention de la copie originale du logiciel, sauf si ces services sont accompagnés de conditions distinctes.

10. La licence accordée au Concessionnaire est limitée dans le temps. La période de temps est contenue dans le code d'activation de la licence du Concessionnaire. Lorsque la licence arrive à expiration, le Concessionnaire devra soumettre une demande pour une nouvelle licence. Le Concédant peut rejeter la demande de licence d'un Concessionnaire à la seule discrétion du Concédant.

11. Exigences du système. Le matériel sur lequel le logiciel est installé est conforme aux exigences minimales de système suivantes :

- Système d'exploitation : Windows 10 Famille/Professionnel 64 bits
- Processeur : Quad Core Intel i7 ou comparable
- Mémoire RAM : Au moins 16 Go
- Carte vidéo : Carte dédiée NVidia ou AMD, au moins 3 Go de mémoire RAM vidéo (p. ex. NVidia GeForce GTX 650, AMD Radeon HD 7750, ...)
- Moniteur : 21 pouces, résolution d'au moins 1920x1080
- Disque dur : 5 Go d'espace libre

Le Concédant n'assure au Concessionnaire aucune forme de formation, support ou instruction sur l'utilisation du logiciel.

12. Supervision. Le logiciel ne peut être utilisé que sous la surveillance d'un praticien autorisé à pratiquer ou pour fabriquer des appareils ou des stents scannés pour un praticien autorisé à pratiquer.

Spécification de matériel	N° de document:	Version:	Effectif:	Page 4 sur 6
	BS-LS-0160-fr	2	05/16/2025	
Titre:	Contrat de licence de Blue Sky Bio			

13. Manuel d'instructions. Le logiciel ne doit pas être utilisé sans un examen attentif du manuel d'instructions complet qui se trouve dans la section « Aide » du logiciel.

14. Mises à jour. Des mises à jour périodiques du logiciel peuvent devenir disponibles et il incombe au Concessionnaire d'informer le Concédant des changements d'adresse électronique. Les Concessionnaires sont invités à visiter le site Web du Concédant (www.blueskybio.com) pour des annonces de mises à niveau du logiciel.

15. Limitation de responsabilité. Dans les limites permises par le droit applicable, le Concessionnaire reconnaît et accepte ce qui suit : a) le logiciel est fourni « tel quel » et que le Concédant ne garantit pas que le logiciel est exempt de bogues, de défauts et d'imperfections ; b) le Concédant ne garantit pas que le logiciel répond aux besoins spécifiques du Concessionnaire ; et c) le Concédant décline expressément toute responsabilité pour tout dommage, perte de profits, perte d'affaires, perte de données, dommage à l'ordinateur ou à l'équipement périphérique, ou tout autre dommage direct, indirect, accessoire, CONSÉCUTIF, spécial ou punitif, et toutes les pertes de toute nature, découlant directement ou indirectement de l'utilisation du logiciel, causées au Concessionnaire, au patient ou toute tierce partie. Les restrictions ci-dessus s'appliquent même lorsque le logiciel cesse de remplir sa fonction originale et prévue.

16. Disculpation. Le Concédant ne fait aucune déclaration et n'accorde aucune garantie, expresse ou implicite, au Concessionnaire, à un patient ou toute tierce partie, y compris, mais sans s'y limiter, les garanties de qualité marchande ET d'aptitude à un usage particulier.

17. Sauvegarde. Le Concédant recommande fortement que le Concessionnaire fasse régulièrement une sauvegarde des fichiers. Le Concédant n'est en aucun cas responsable de la perte de fichiers, de données ou d'autres informations qui pourraient être associés au logiciel.

18. Responsabilité du Concédant. Le Concédant n'assume aucune responsabilité pour des produits ou services produits par le Concessionnaire, d'autres laboratoires, des sites de scannage ou d'autres entreprises de l'industrie dentaire, qu'ils utilisent ou non le logiciel. **Le licencié comprend que les pièces (telles que les implants) qui apparaissent dans le logiciel peuvent ne pas avoir d'autorisation réglementaire et/ou peuvent ne pas être en vente dans un pays ou une région particulière.** Le Concédant n'est en aucun cas responsable, financièrement ou autrement, des complications, blessures, désagréments qui peuvent résulter de la chirurgie implantaire, des médicaments, des anesthésiants ou autres. L'utilisation de tout logiciel, plan de traitement, modèle chirurgical ou tout autre équipement connexe et les effets qu'elle a sur un patient relèvent de la seule responsabilité du clinicien.

19. Suppression. Si une disposition du présent Contrat est considérée comme inapplicable, les dispositions restantes resteront en vigueur avec omission de la disposition inapplicable.

Spécification de matériel	N° de document:	Version:	Effectif:	Page 5 sur 6
	BS-LS-0160-fr	2	05/16/2025	
Titre:	Contrat de licence de Blue Sky Bio			

20. Divers. a) L'objectif du Concédant est que les conditions du présent contrat soient conformes à toutes les lois et réglementations applicables ; b) le Concessionnaire est conscient que le logiciel contient des mesures technologiques créées pour empêcher l'utilisation de logiciel sans licence ; c) le Concessionnaire peut être amené à réactiver le logiciel en cas de modification du matériel informatique ; d) le Concessionnaire n'est pas autorisé à utiliser un service disponible sur Internet ou autre qui pourrait endommager, désactiver, surcharger ou altérer la fonctionnalité du logiciel ; et e) le Concessionnaire n'est pas autorisé à modifier le logiciel.

21. Utilisation par le Concessionnaire. Le Concessionnaire n'est pas autorisé à copier, procéder à une ingénierie inverse, décompiler ou désassembler le logiciel ou à causer des dommages commerciaux ou financiers au Concédant.

22. Intégration. Le présent Contrat constitue intégralité de l'accord entre le Concessionnaire et le Concédant. Il prévaut sur toute communication, proposition, déclaration ou garantie, écrite ou orale, et l'emporte sur toute condition contraire ou additionnelle.

23. Résiliation. Le présent Contrat peut être résilié à tout moment par le Concédant, sans préjudice à son droit à réclamer des dommages, si le Concessionnaire enfreint une des dispositions du présent Contrat.

24. Droit applicable. Le présent Contrat sera régi par et interprété conformément aux lois internes de l'État de l'Illinois, États-Unis d'Amérique, sans référence aux principes de conflits de lois. Tout litige sera réglé exclusivement dans l'état applicable ou par les tribunaux fédéraux de la ville de Chicago, État de l'Illinois. Le Concessionnaire consent à la juridiction exclusive dans ce lieu.

LE CONCESSIONNAIRE RECONNAÎT PAR LA PRÉSENTE QU'IL A LU LE PRÉSENT CONTRAT, QU'IL LE COMPREND, QU'IL A LE POUVOIR DE LE CONCLURE ET QU'IL EN ACCEPTE LES CONDITIONS.

Spécification de matériel	N° de document:	Version:	Effectif:	Page 6 sur 6
	BS-LS-0160-fr	2	05/16/2025	
Titre:	Contrat de licence de Blue Sky Bio			

Addenda 2

